

Sénatoriales 2014 : 22% de femmes élues, à quand la parité ?

Après ces élections le Sénat compte 87 femmes, soit un quart des sièges.

Malgré l'application de la loi du 2 août 2013 avec dix-sept départements passant au scrutin de liste et un collège électoral plus proche de la parité, les résultats sont peu encourageants.

Tentons une analyse:

- un faible pourcentage de femmes têtes de liste investies par les partis politiques et également des femmes candidates au scrutin majoritaire : autour de 22%.
- peu de candidat-e-s par liste : les têtes de liste ont beaucoup plus de chances d'être élues que les suivants sur la liste
- des listes dissidentes menées par des hommes refusant la troisième place sur une liste de leur parti : un moyen de contourner les règles de la parité sans subir de sanctions, une pratique tolérée par les partis politiques.
- la loi de février 2014 sur le non-cumul des mandats pour les parlementaires n'entre en vigueur qu'en 2017. Beaucoup de candidat-e-s cumulent des mandats, empêchant le renouvellement des candidatures, dont celles des femmes

La recommandation d'*Elles aussi* : la généralisation du scrutin de liste sur de grandes circonscriptions, de la taille des régions, associée au non-cumul des mandats dans l'espace et dans le temps devrait permettre un renouvellement des élus et la parité dans cette assemblée.